



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.

Pacte Mondial, Bonne Pratique – Novembre 2010

## COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2010

### ***Renouvellement de l'adhésion aux 10 principes du Pacte Mondial par Monsieur Robert Zolade, Président du groupe ELIOR***

« Notre adhésion aux principes du Pacte Mondial est continue et se renforce cette année encore avec de nouvelles initiatives et actions menées au sein de nos différentes divisions en France et dans les pays où le Groupe est implanté. A l'occasion de notre communication sur le progrès 2010, je réitère l'engagement d'Elior à promouvoir et appliquer les principes du Pacte Mondial. »

#### ***Titre de la COP 2010***

Mesure et réduction de l'impact carbone d'Elior (COP 1)

#### ***Principe(s) du Pacte Mondial concerné(s) ou sujet de concertations thématiques***

Les principes 7 – 8 – 9 du Pacte Mondial sont valorisés dans cette COP du groupe Elior :

#### **Droits de l'Homme**

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence*
- 2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.*

#### **Normes du travail**

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective*
- 4. l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire*
- 5. l'abolition effective du travail des enfants*
- 6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

#### **Environnement**

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement*
- 8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement*
- 9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

#### **Corruption**

- 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Une deuxième COP 2010 dénommée « *L'insertion de personnes souffrant d'un handicap chez Elior* » (COP 2) illustre les principes 1 – 2 – 6 du Pacte Mondial.

Compte tenu des activités d'Elior, le Groupe n'est pas touché par la mise en œuvre d'actions concernant le principe 10.



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

Pacte Mondial, Bonne Pratique – Novembre 2010

**Quelles actions respectant les principes du Pacte Mondial votre entreprise a-t-elle mises en œuvre ?**

En 2009, Elior a déployé son propre Référentiel de Développement Durable et s'est auto-évalué pour mieux connaître son positionnement sur chacun des sujets qui y sont développés (cf. COP Pacte Mondial Elior 2009). Ce process a permis aux managers des différents marchés du Groupe de faire émerger des actions communes en matière environnementale, notamment sur les leviers relatifs aux Gaz à Effet de Serre (ci-après dénommés GES).

En effet, dans un contexte où les préoccupations relatives aux changements climatiques sont de plus en plus importantes, où les parties prenantes en Europe interrogent le Groupe sur son impact carbone et ses plans de réduction, Elior a décidé de participer au mouvement de réduction des émissions de GES en initiant une étude sur ses émissions dans l'objectif de les réduire.

Afin d'apporter à ses parties prenantes (clients, organismes spécialisées, ...) la preuve de son engagement, Elior a dans un premier temps mesuré ses émissions de GES sur quelques uns de ses sites et élaboré des plans de réduction. Dans un second temps, fort de cette expérience le Groupe définit une méthode permettant aux divisions françaises puis, à terme aux internationales, d'effectuer le calcul de leurs émissions de façon autonome à travers un outil propre au Groupe et de construire leurs plans de réduction.

**Quel a été le résultat/le bénéfice des actions décrites plus haut ?**

Dès 2009 en France, le Groupe a réalisé à travers ses Divisions Entreprises et Enseignement, trois Bilans Carbone® sur trois sites différents (un restaurant d'entreprise et deux cuisines centrales). A l'international, Elior UK, a aussi mené une expérience dans ce domaine.

Le Bilan Carbone® est une méthode française de comptabilisation des GES développée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Energies (ADEME). C'est un outil technique d'aide à la décision qui a permis d'accompagner les choix d'Elior pour les plans de réduction de ses émissions à court, moyen et long termes. En effet, cette méthode établit l'état des lieux des émissions de GES produits au cours d'une année sur un ou plusieurs sites. Elle passe en revue tous les flux physiques qui concernent l'activité (flux de personnes, d'énergie, de matières premières...) en amont et en aval du site, et leur fait correspondre les émissions de GES qu'ils génèrent ou qu'ils ont générées. Basée sur des données scientifiques et des statistiques pour certains facteurs d'émissions, cette méthode permet de disposer d'une évaluation en ordre de grandeur des GES par poste d'émission.

Les postes d'émissions pris en compte pour un restaurant sont les suivants :

- Matériaux entrants : achats de denrées alimentaires et non alimentaires, services...
- Fret : kilomètres parcourus livraisons amont/aval, type de véhicules, volumes transportés...
- Energie : électricité, gaz, vapeur...
- Procédés internes : gaz réfrigérants...
- Déplacements : collaborateurs domicile/travail, professionnels...
- Immobilisations : bâtiments, outils de production, matériel informatique...
- Déchets : eaux usées, déchets d'emballages, déchets alimentaires...

Parmi ceux-ci, Elior a identifié grâce à ses Bilans Carbone® les principales sources d'émission de GES en restauration collective.



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

## Pacte Mondial, Bonne Pratique – Novembre 2010

L'étude sur la Cuisine Centrale de Strasbourg de L'Alsacienne de Restauration a par exemple ainsi mis en évidence, pour la période étudiée, des émissions de l'ordre de 4 400 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sur un an, soit les émissions annuelles moyennes de 500 français ou encore 27 millions de kilomètres parcourus en voiture. Les résultats ont permis de sélectionner 4 axes de travail majeurs pour réduire son empreinte : les approvisionnements (à l'origine de plus de 70% des gaz à effet de serre), les procédés internes, les conditionnements et les livraisons vers les restaurants. L'Alsacienne de Restauration concentre son énergie à atteindre l'objectif ambitieux de réduire son impact de 3% par an, sur 4 ans dans le cadre de son contrat avec la ville de Strasbourg.

Les résultats du Bilan carbone® du restaurant d'entreprise Avenance montre que le premier poste d'émission concerne également les matériaux entrants, composés principalement des denrées alimentaires. Il représente en moyenne plus de 50 % des émissions de GES du restaurant.

Le Groupe a constaté que les postes d'émission qui ont aussi un impact non négligeable en restauration collective sont le fret, l'énergie et les immobilisations. Chacun de ces postes représente en moyenne plus de 10 % des émissions globales d'un restaurant. Ainsi, le plus gros volume d'émission de carbone associé à l'activité d'Elior se situe souvent en amont ou en aval de ses activités. La prise en compte des émissions indirectes (productions agricoles, livraison des produits...) incite Elior et ses divisions à collaborer étroitement avec ses partenaires pour les réduire.

Par ailleurs et toujours en 2009, Elior UK a également mesuré les émissions directes de GES de ses activités administratives (quatre sièges régionaux ainsi que son siège social). Au regard des résultats constatés, Elior UK a décidé de réduire de 5 % ses émissions de GES en un an, une décision intégrée dans les objectifs individuels des cadres dirigeants. Une de leurs priorités concerne les déplacements des collaborateurs, poste le plus fortement émetteur de GES. Ainsi, l'équipe anglaise a favorisé l'utilisation d'outils de visioconférence et mis en place une politique plus directive sur les déplacements professionnels.

Face à l'importance croissante accordée au sujet des GES, et souhaitant disposer d'une compétence interne, le groupe Elior a décidé de former quelques collaborateurs à la démarche carbone de l'ADEME. Ainsi, depuis janvier 2010 le Groupe est habilité et reconnu par l'ADEME pour exploiter la méthode Bilan Carbone®. Une étude approfondie de ses émissions de GES a été lancée depuis, ayant pour objectif de construire un outil de mesure des émissions propre au Groupe et adapté à ses réalités. Sous la forme d'un tableur, il permettra de calculer l'impact carbone d'un site et d'éditer un rapport à partager avec les clients du Groupe pour préparer en concertation avec eux les actions de réduction des émissions. La recherche d'innovations à travers la réalisation de travaux communs contribue ainsi à la professionnalisation d'Elior en matière de développement durable.



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

Pacte Mondial, Bonne Pratique – Novembre 2010

***Pays dans lequel ou lesquels les changements en interne ont été effectués ?***

France, Angleterre

***Cinq mots clés décrivant l'exemple***

Bilan carbone, environnement, changements climatiques, Gaz à Effet de Serre, Outil

***Coordonnées du contact dans l'entreprise***

Elisabeth Derancourt, Responsable Développement Durable groupe Elior  
elisabeth.derancourt@elior.com

***Lien Internet correspondant au rapport ou d'autres documents relatifs aux exemples***

[www.elior.com](http://www.elior.com)